

► 23 OCTOBRE 2023

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

Performance

# 2x moins

d'entreprises de l'ESS notées à la Banque de France connaissent des défauts de paiement que leurs homologues de l'économie conventionnelle

Les données comptables et financières sur les entreprises de l'ESS et leur mode de financement restent très morcelées dans la statistique publique. C'est pourquoi l'Observatoire national de l'ESS a réuni un groupe d'experts à partir de 2022 pour explorer les possibilités d'avancées dans ce domaine. Grâce à cette démarche, ESS France a pu avoir un accès à des données inédites sur les niveaux de cotations Banque de France des entreprises de l'ESS ou les ratios financiers des entreprises de l'ESS fiscalisées.

L'analyse des données sur le nombre de défaillances recueillies dans le cadre de cette étude montre que **les entreprises de l'ESS ont globalement moins de sinistralité que l'ensemble des entreprises**. Par exemple, les entreprises de l'ESS notées par la Banque de France font moins faillites que l'ensemble des entreprises notées. Le taux de défaut est de 1,19% dans l'ESS à trois ans contre 2,09% pour l'ensemble des entreprises cotées. Cette meilleure robustesse des entreprises de l'ESS s'explique par la plus grande diversité de leurs ressources, par leur plus faible endettement, par leur gouvernance plus implicative et démocratique, etc. **Si la rentabilité économique est plus limitée que dans une entreprise traditionnelle, ce qu'explique le partage de la valeur spécifique de l'ESS, le risque s'en trouve également plus réduit.**

Alors que l'évaluation de la loi de 2014 par l'ESS invite à l'élaboration d'une authentique stratégie de développement de l'ESS appuyée sur une loi de programmation, la connaissance approfondie des éléments-clés de la structuration de l'ESS peut constituer un point d'appui convainquant à une optimisation des moyens qui pourraient y être affectés. C'est pourquoi ESS France demande notamment que soit activée la mission de suivi statistique de l'activité économique de l'ESS et des modalités de financement de ses entreprises confiées par la loi à l'INSEE, à la Banque de France et à la BPI, permettant notamment de mieux appréhender la notation des entreprises de l'ESS.

Ces résultats inédits seront dévoilés dans l'étude « Améliorer la connaissance statistique des données comptables et financières des entreprises de l'ESS : Etat des lieux et premières analyses sur les entreprises ESS fiscalisées » à paraître en novembre 2023.



### Pour aller plus loin :

- Rapport sur le financement des entreprises de l'ESS - ESS France, sous l'égide de Frédéric Tiberghien, Avril 2017
- Ressources du CRDLA Financement
- Les modèles économiques des entreprises de l'ESS : infographie de leurs ressources et dépenses, octobre 2022